Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2015)

Heft: 6

Artikel: Dossier électronique du patient : le mouvement est (enfin) lancé! À Genève, les demandes affluent

Autor: Rosemberg, Aurélie / Dana-Classen, Nicole

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-852899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dossier électronique du patient: le mouvement est (enfin) lancé! A Genève, les demandes affluent.

Les premiers projets de mise en œuvre du dossier électronique du patient ont été lancés dans neuf cantons. L'évolution a été mesurée chaque année au moyen du Baromètre suisse de la cybersanté. Ce dernier révèle une généralisation croissante de ces thèmes dans les activités cliniques et non cliniques au quotidien. A Genève, depuis quelques mois, les demandes d'inscriptions connaissent une augmentation galopante.

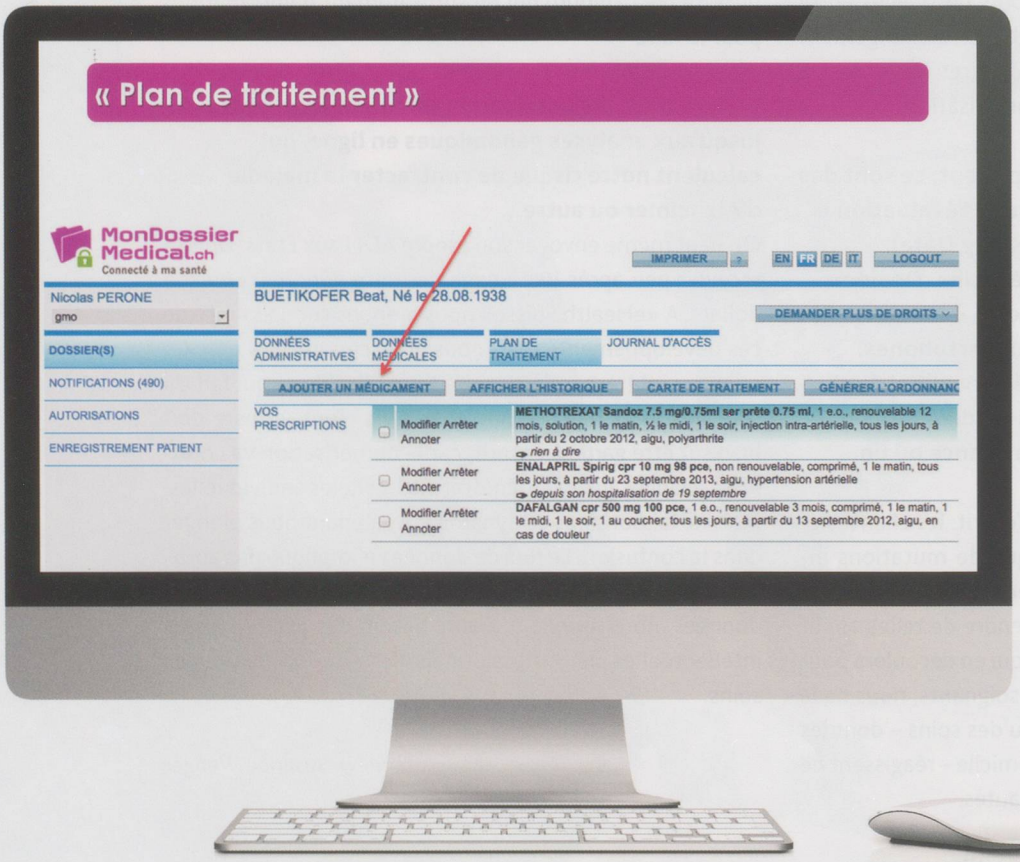

A Genève, 600 à 750 nouveaux inscrits chaque mois. Photos: DEAS Genève

Aurélie Rosemberg,
Cheffe du secteur e-health à Genève

Aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), dans un bureau aux parois de verre nommé le «helpdesk», je suis assise en face de la jeune femme qui va faire mon inscription à "MonDossierMedical.ch". Elle est aimable, calme, méthodique. Et cela lui prend exactement 2 minutes, car un dossier administratif existe déjà à mon nom aux HUG (j'y ai été patiente).

«Il faut lever des obstacles!»

Aurélie Rosemberg, cheffe du secteur e-health

Par ailleurs, ma décision est prise et je n'ai pas d'autres questions. J'en profite donc pour m'entretenir avec elle au sujet de «MonDossierMedical.ch». Mais à deux reprises, des ombres se pressent devant la porte de verre du guichet: les gens font le pied de grue pour s'inscrire! Temps moyen de «consultation» avant enregistrement: 5 minutes. A tous, elle demande de présenter une pièce d'identité. Il y a ceux qui veulent vérifier la confidentialité du système. Ceux qui n'ont pas d'ordinateur à la maison. Ceux qui espèrent retrouver une info d'il y a quinze ans. Et tous ceux qui se renseignent sans conclure, avec le projet de s'inscrire la prochaine fois. Comme Michel, 84 ans, qui veut se synchroniser avec sa diabétologue, mais veut d'abord en parler à son fils…

Le lendemain, je reçois une lettre par la poste, avec mes identifiants. Et le processus peut commencer. Un nom d'utilisateur, un mot de passe, un code à usage unique qu'on reçoit par SMS. C'est simple !

C'est drôle: je constate que les praticiens qui s'occupent de moi dans le privé ne sont pas très à jour: mon généraliste n'est pas inscrit à «MonDossierMdical.ch», ma gynécologue non plus, le cardiologue où je suis allée récemment ne figure pas sur les listes. Il va falloir que je leur parle, car c'est au patient de faire la demande… Et si mon médecin de famille ne veut toujours pas s'inscrire, la direction générale de la santé le relancera gentiment. Après tout, il faut vivre avec son temps!

Un vrai changement de société

A Genève, tout a déjà commencé dans les années 2000, avec un projet de partage d'informations dans le réseau de soins. «C'était assez visionnaire !» souligne Aurélie Rosemberg, cheffe du secteur e-health au Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) du canton de Genève. Afin

Vision jusqu'en 2025

En juin 2007, la Conseil fédéral a approuvé la «Stratégie Cybersanté (e-Health) Suisse » proposant notamment que d'ici à fin 2015, toutes les personnes en Suisse puissent en tout temps donner aux prestataires de leur choix l'accès électronique aux informations sur leur état de santé (dossier électronique du patient). Un groupe de travail pluridisciplinaire sur le dossier électronique du patient (IPAG-EPD) a été créé en 2014 par les associations professionnelles du système de santé suisse afin de fixer un cadre pour l'élaboration et la structure du dossier électronique. Aujourd'hui, les prévisions pour 2015 arrivant à échéance. Une étude préparatoire pour le renouvellement de la Stratégie Cybersanté (e-Health) jusqu'en 2025 a donc été confiée à la Société suisse d'informatique médicale, qui a élaboré un document présentant les tendances et les défis que connaîtra la cybersanté d'ici 2025. Objectifs: optimiser l'efficacité, la qualité et la sécurité des services électroniques dans le domaine de la santé. Plus que jamais, la mise en place et la promotion active du dossier électronique du patient sont considérées comme des mesures prioritaires, non seulement pour renforcer la qualité des soins et la sécurité des patients, mais aussi pour appuyer la collaboration entre les différents prestataires.

A télécharger: «Cybersanté 2025»: du système de soins au système de santé.

d'inscrire son projet dans le cadre de la stratégie nationale, le canton s'est ensuite doté d'une loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale (LRCIM) en 2008. A partir de là, il y avait la base légale définissant les conditions d'accès au dossier médical, de stockage des données, etc. mais pas encore les moyens financiers. C'est La Poste Suisse qui a été d'accord d'investir pour le canton et de développer un produit commercialisable ensuite dans toute la Suisse. De premiers essais de dématérialiser le flux d'information ont été menés en 2009: c'était la phase «pilote». Depuis 2013, c'est la «phase intermédiaire: le dossier électronique du patient est ouvert à toute personne prise en soins à Genève. Il a fallu mettre une place une structure vouée au déploiement concret de ces projets au sein du Département.

Sur les 9000 personnes inscrites à «MonDossierMedical.ch», 5000 l'ont fait cette année

«Nous travaillons avec les directions des institutions, l'Association genevoise des Médecins, les hôpitaux... Nous souhaitons accroître l'accessibilité pour les inscriptions des patients. C'est pourquoi nous développons avec les institutions de multiples points d'inscriptions dans le canton.», raconte Aurélie Rosemberg. Le laboratoire Dianalabs, partenaire, peut publier ses données, mais pas consulter le dossier médical du patient. Quant aux assureurs, ils sont empêchés d'accéder à mondossiermedical.ch par la loi LRCIM. La cheffe de la cybersanté sait que les questions relatives à la vie privée ont ici une place prépondérante. «Il n'y a pas de base de données médicales centrale sur la plateforme MonDossierMedical.ch. Toutes les données médicales sont stockées à Genève dans des entrepôts secondaires. Les données sont consolidées au moment de la consultation, mais pas centralisées.»

Moins de redondances dans les examens effectués, moins de risques d'erreur médicale... les avantages de «MonDossierMedical.ch» semblent manifestes. Pourtant, voici un peu plus d'une année, des réticences s'étaient fait entendre: à quoi s'engage le médecin, quelles sont les informations que l'on partage, comment tout ceci est-il financé? La communication semble porter ses fruits: aujourd'hui, on a moins de préjugés et tout le monde est plus rassuré. C'est le patient qui détient ses clés d'accès et donne les droits au médecin. Via le dossier électronique, les médecins d'un même patient peuvent se transmettre des transmissions ciblées et des notes de suites (auxquelles le patient n'a pas accès) comme ils ont l'habitude de le faire. Ils peuvent charger des documents pdf afin d'éviter des saisies fastidieuses. Le patient, lui, peut masquer cer-

Ce que dit la loi

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient a été adoptée le 19 juin 2015 par le Conseil des Etats et le Conseil national. En voici les contenus essentiels:
Le dossier électronique du patient est un dossier virtuel permettant de rendre accessibles en ligne, en cas de traitement concret, des données pertinentes pour ce traitement qui sont tirées du dossier médical d'un patient et enregistrées de manière décentralisée, ou des données saisies par le patient lui-même;

- Buts: Le dossier électronique du patient vise à améliorer la qualité de la prise en charge médicale et des processus thérapeutiques, à augmenter la sécurité des patients, à accroître l'efficacité du système de santé ainsi qu'à encourager le développement des compétences des patients en matière de santé.
- Caractère doublement facultatif: l'ouverture d'un dossier électronique est facultative pour les patients ; les professionnels de la santé du domaine ambulatoire sont libres de le proposer ou non à leurs patients;
- Caractère obligatoire pour les institutions stationnaires: Les hôpitaux sont soumis à une obligation de s'affilier à une communauté ou à une communauté de référence dans un délai de trois ans; les maisons de naissance et les établissements médico-sociaux sont tenus de s'y affilier dans un délai de trois ans;
- Identité électronique: l'ensemble des utilisateurs du dossier électronique du patient devront disposer d'une identité électronique. Un nouveau numéro sera créé pour identifier les patients: le numéro d'identification des patients;
- Aides financières: des aides financières d'un montant total de 30 millions de francs sont prévues pour soutenir le développement et la diffusion du dossier électronique du patient. Les aides financières sont octroyées uniquement si la participation des cantons concernés ou des tiers est au moins égale à celle de la Confédération;
- Certification: les communautés et communautés de références ainsi que les portails d'accès et les éditeurs de moyens d'identifications devront être certifiés pour pouvoir participer au système.

tains éléments s'il le souhaite. Sur 1700 professionnels «ayant droit de pratique» et qui sont installés en cabinet dans le Canton de Genève, 450 sont désormais inscrits. 200 autres praticiens sont en attente de connexion mais également acquis à la cause! En effet, les ressources personnelles à déployer sont importantes afin de garantir la sécurité: des visites au cabinet et des contrôles d'identité sont nécessaires pour chaque médecin demandeur. Pour les patients, c'est plus simple: «Nous avons un groupe de 30 personnes habilitées à enregistrer les patients et multiplions les points d'inscription» explique Aurélie Rosemberg. Par exemple sur différents sites d'admissions des HUG, dans les pharmacies partenaires, à «Cité Générations», à la clinique de La Tour. Pour les inscriptions du grand public, nous organisons en parallèle des campagnes d'informations saisonnières, comme celle qui a été menée en partenariat avec les pharmacies Amavita cet automne. Nous organisons aussi des séances d'informations dans les communes. Enfin, pour les patients complexes, nous avons plusieurs projets ciblés basés sur les concepts d'intégration des soins, et qui utilisent des outils à valeurs ajoutées disponibles dans «MonDossierMedical.ch». Ces outils sont notamment le «Plan de soins partagé» ou encore le «Plan de médication partagé».

Nicole Dana-Classen

www.bag.admin.ch

«Je ne suis pas pressé de m'y mettre, je n'ai pas le temps!»

Le Dr Y. R. généraliste à Genève, n'est «absolument pas opposé au principe, au contraire!». Mais il a l'impression pour l'instant que mondossiermedical.ch lui ferait perdre du temps au lieu d'en gagner. «Cela me paraît compliqué à utiliser» avance-t-il. Sans doute en raison de l'effet décourageant qu'avait eu un système de cartes magnétiques, aujourd'hui supprimé. Mais il a une autre réserve. «Le patient pouvant décider de ne pas mettre certaines choses sur son dossier électronique, celui-ci ne donne donc pas forcément un tableau complet, et pour nous, médecins, n'est pas totalement fiable. En fait, j'attends de voir... peut-être que je vais reprendre tout ça et me mettre à jour.»

Nous pouvons simplifier votre travail, avec notre assortiment de produits pour les soins.

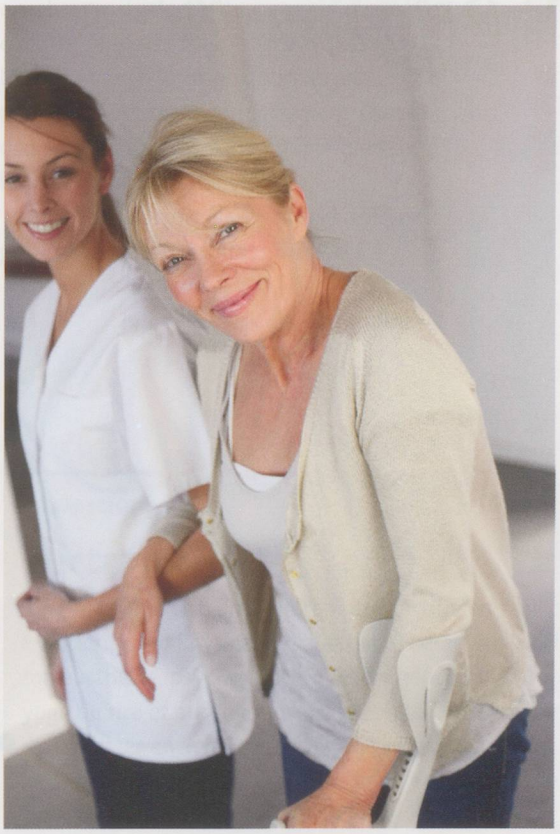

Vous trouvez nos produits:
www.codanshop.ch

CODAN

CODAN Medical AG; Oberneuhofstrasse 10; 6340 Baar
Tel.: 041 747 00 77 Mail: codan@codan.ch